

Fiche de poste : **Stage gestion des collections et scénographie**

Localisation : Musée Raymond Lafage - Lisle-Sur-Tarn

Encadrement : Musée Lafage / Conservation des Musées

Contexte : La municipalité de Lisle-Sur-Tarn envisage de créer un lieu dans un bâtiment acheté sur la place Paul Saissac. Ce lieu accueillera la médiathèque, la salle des fêtes, l'office de tourisme et le musée Raymond Lafage.

Une mission d'étude architecturale a été lancée par la municipalité en 2018 auprès d'un cabinet d'architectes assisté d'un muséographe après qu'une étude de faisabilité ait été faite au préalable dans l'optique d'un lieu culturel unique.

C'est dans ce cadre qu'il est décidé de mettre à jour le Projet Scientifique et Culturel du musée Raymond Lafage afin d'envisager le transfert du musée dans ce futur lieu.

Le stage portera plus spécifiquement sur un travail de recherche et de documentation-inventaire des collections afin de compléter le PSC et développer plus particulièrement les perspectives scénographiques.

Mission scientifique de recherche :

- saisie informatique des notices d'inventaire manquantes,
- pré-sélection de pièces pour le futur parcours (pour vérification état sanitaire, l'étude sanitaire sera menée dans un deuxième temps par une restauratrice)
- proposer des pistes de développement dans le PSC en complément des axes déjà développés.
- recherche d'œuvres concernant l'histoire de la bastide et des fonds dans les collections publiques et éventuellement privées, recherche de dépôts, prêts possibles et éventuellement achats envisageables (déterminer politique d'acquisition dans le cadre du PSC)
- recherches bibliographiques et thématiques et rédaction des dossiers d'œuvre dans la perspective du futur parcours,

Dates du 23 avril au 30 septembre 2019 (Horaires à déterminer)

Rémunération

Le montant minimum de la gratification de stage 2019 est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,75 euros de l'heure. Ce montant n'a pas augmenté par rapport à 2018, le plafond horaire de la sécurité sociale étant resté à 25 euros. On obtient donc 3,75 euros de l'heure (15 % de 25 euros).

A cette somme peuvent notamment s'ajouter d'éventuels avantages, comme par exemple des titres restaurant dont le stagiaire peut désormais bénéficier. Voir ainsi les droits du stagiaire en entreprise.

Contact : Conservation départementale des musées, Sabine Boudou-Ourliac : sabine.boudou-ourliac@tarn.fr